



ACTUALITÉS

Autorisation

Consultation publique

Afin de proposer de nouvelles substances en tant que SVHC (Substance of Very High Concern), une consultation publique a été lancée par l'ECHA jusqu'au 17/04/14 pour recueillir des informations sur ces substances. Celles-ci ont été identifiées pour leur propriétés CMR (cancérogène, mutagène ou reprotoxique):

- acide benzènedicarboxylique-1,2, ester de dihexyle ramifié et droit (N° CE 271-093-5),
- perborate de sodium et sel de sodium de l'acide perborique (N° CE 239-172-9 et N° 234-390-0),
- peroxométaborate de sodium (N° CE 231-556-4),
- chlorure de cadmium (N° CE 233-296-7)

Brève de l'ECHA

Évaluation

L'ECHA a publié son rapport annuel d'évaluation pour 2013

Dans ce rapport, l'ECHA donne des conseils aux futurs déclarants concernés par l'échéance de 2018, et pour l'amélioration de la qualité des dossiers en les mettant à jour. Les recommandations portent notamment sur les sujets suivants :

- Amélioration du rapport sur la sécurité chimique
 - Comment réagir à une décision préalable de l'ECHA
 - Veiller à tenir à jour ses dossiers
 - Étayer le raisonnement lors de l'adaptation du régime d'essais standard
- Brève de l'ECHA
- Rapport d'évaluation 2013 de l'ECHA

Nouvelle page internet :

« Comment améliorer votre dossier »

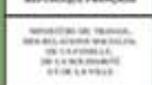
L'ECHA continue à développer des outils pour aider les déclarants à améliorer la qualité de leurs dossiers d'enregistrements. Outre cette nouvelle section disponible sur son site Internet qui recense tous les conseils et outils, une nouvelle version de « l'Assistant qualité des dossiers » (Dossier Quality Assistant ou DQA en anglais) est également disponible sur le site de IUCLID.

- Télécharger la nouvelle version du DQA
- Page Web ECHA « comment améliorer votre dossier »
- Brève de l'ECHA

Restriction

L'Allemagne et la Norvège lancent un appel concernant le PFOA et ses dérivés

Les autorités allemandes et norvégiennes ont lancé un appel pour obtenir des informations sur l'identification des usages, les quantités et la disponibilité ainsi que la faisabilité technique et économique des solutions de substitution en matière de PFOA et ses dérivés. Les informations seront utilisées pour évaluer la portée et la faisabilité des solutions de remplacement dans le cadre de la préparation du dossier annexe XV de restriction. L'Allemagne et la Norvège invitent toute personne concernée par cette restriction ou qui détiendrait des informations à formuler des observations avant le 30/04/14 en remplissant un questionnaire en ligne disponible ici. Cet appel ne remplace pas la consultation publique qui sera organisée par l'ECHA si l'Allemagne et la Norvège propose la restriction. Brève de l'ECHA





CLP

Inventaire

Mise à jour de l'inventaire sur la classification et l'étiquetage

Les **nouvelles fonctionnalités** permettent de visualiser plus clairement les informations disponibles sur les substances harmonisées et auto-classées soumises à l'Inventaire.

Les principales évolutions sont :

- Information sur la **présence d'une impureté ou d'un additif** présent dans la substance qui d'après le notifiant, a pu avoir un impact sur la classification notifiée.
 - Possibilité d'indiquer **d'autres numéros CAS** dans la colonne « Renseignements supplémentaires notifiés » (par exemple pour des différentes formes hydratées de la même substance) qui ont déjà été notifiés en plus de celui rapporté dans la section d'information générale.
 - Les **noms IUPAC** rendus **publics** ainsi que la **forme physique** notifiée de la substance pour toutes les notifications (agrégées) sont désormais également indiqués dans la colonne « Renseignements supplémentaires notifiés ».
 - Les informations sur les **organes affectés / effets spécifiques** et la **voie d'exposition** telles que rapportées par les déclarants affichés dans les colonnes classification et étiquetage.
- Inventaire C&L de l'ECHA

Classification

Classification harmonisée : consultation publique en cours

Quatre nouvelles propositions de classification et d'étiquetage harmonisés sont en consultation publique :

→ **jusqu'au 28 mars 2014** :

- chloralose (INN) (N° CAS : 15879-93-3)

→ **jusqu'au 22 avril 2014** :

- phtalate de dicyclohexyle (N° CE : 201-545-9) et fibres de verre « glass fibres et E-glass fibres »

Page de l'ECHA sur les consultations publiques de classification et d'étiquetage harmonisés

<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

N° Indigo 0 820 20 18 16

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : enquête de satisfaction

